

VILLIERS VINEUX
Séance du 14 mai 2019
S 004-2019

Convocation
du
 7 mai 2019

Affichage
du
 7 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf et le quatorze mai à vingt heures trente minutes, Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. FERRAG Kamel, Maire
 Présents : MM.FERRAG Kamel - HUGOT Yves - JAMBON Éric - ARVIN-BEROD Nicolas – LECOMTE Franck – SPINELLE François
 Mme : DEVAUX Virginie – DEVILLAINÉ Joëlle –
 Absents excusés : BUISSON Aurore - JOFFRIN Laurent - PIERRON Morgan
 Secrétaire de séance : M. DEVILLAINÉ Joëlle

Mme BUISSON Aurore a donné pouvoir à M. LECOMTE Franck pour la représenter à la réunion de Conseil, de prendre part à toutes les délibérations, d'émettre tous votes et signer tous document

M. JOFFRIN Laurent a donné pouvoir à M. HUGOT Yves pour le représenter à la réunion de Conseil, de prendre part à toutes les délibérations, d'émettre tous votes et signer tous document

M. PIERRON Morgan a donné pouvoir à M. FERRAG Kamel pour le représenter à la réunion de Conseil, de prendre part à toutes les délibérations, d'émettre tous votes et signer tous document

Lecture du procès verbal de la séance du 9 avril 2019 est donnée et est adoptée à l'unanimité.

SMBVA

Délibération 2019-017

Lors du Comité Syndical Mixte du Bassin Versant de l'Armançon le 11 avril dernier la modification des statuts du syndicat a été adoptée.

Le Syndicat demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre position sur cette modification.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité refuse de prendre cette compétence pour les points suivants :

- Le modèle mesales concernant la couverture des sols est contestable.
- Les prescriptions techniques vers la profession agricole existent déjà dans la politique agricole commune.
- Cette compétence doit être assumée au sein des autres missions obligatoires du SMBVA.
- Cette nouvelle compétence va générer une contribution financière.

PREEMPTION

PARCELLES BOISEES

SAFER

Délibération 2019-018

En vertu de l'article L 331-22 du Code Forestier, nous bénéficions en qualité de commune propriétaire de parcelle boisée contiguë à un droit de préemption sur les parcelles suivantes :

Lieu-dit	Section	N°	Surface	NR
Les bruyères	D	93	51 a 07 ca	BR
Les bruyères	D	94	1 ha 02 a 14 ca	BT
Les Coureaux	ZL	31	30 a 00 ca	BS
Les Coureaux	ZL	35	17 a 10 ca	BT

Le Conseil Municipal décide de faire valoir son droit de préemption afin d'acquérir ces parcelles comme défini par la SAFER, pour un montant de 7 450.00 € TTC, frais de SAFER inclus.

Le Conseil Municipal accepte les devis suivants :

INVESTISSEMENTS

2019

ENTREPRISE	TRAVAUX	MONTANT HT
CHIAVAZZA	Ravalement façade école/mairie	9 975.40 €
MANSANTI	Aménagement PMR à l'église	2 995.50 €
	Renforcement rue des saules	4 796.30 €
	Création voirie rue de la cave	2 557.00 €
CCF COUVERTURE	Remaniage du versant arrière nef	14 961.82 €
GCTP	Poteau incendie	2 564.21 €
GCTP	Reprise	2 138.75 €
BOUCHERON	Accessibilité église rampe	388.00 €
LEMONNIER	Remorque	
JOUSSOT	Porte du lavoir	
SOS INFORMATIQUE	Vidéo projecteur	815.82 €
JAULGELEC	Cablage vidéo projecteur	570.50 €

Nous allons acquérir également 5 mobil bloc pour un montant de 110 €HT l'unité.
 Nous devons définir le carré de concession à relever afin d'avertir l'entreprise HEDOU qui doit exécuter les travaux sur la base du devis d'un montant de 2 625 € HT pour 7 tombes.

**QUESTIONS ET
INFORMATIONS
DIVERSES**

Nous devons prévoir une réunion avec les associations de la commune concernant la norme RGP.

Enedis : Nous avons eu une réunion avec la nouvelle interlocutrice

Central Environnement : Nous devons les rencontrer le 28 mai afin de faire le point sur les dossiers ainsi que sur le captage et la demande de levée de la DUP.

ONF :

La séance est levée à 23 h 05

Fait et délibéré les jours mois et an susdit Signatures

FERRAG Kamel

HUGOT Yves

SPINELLE François

DEVILLAINE Joëlle

JOFFRIN Laurent
Pouvoir HUGOT Yves

PIERRON Morgan
Pouvoir FERRAG Kamel

LECOMTE Franck

JAMBON Éric

DEVAUX Virginie

BUISSON Aurore
Pouvoir LECOMTE Franck

ARVIN-BEROD Nicolas